



94 - Plan numérique pour l'éducation

Le Val-de-Marne équipe les élèves de 6^e d'ordinateurs portables

Lancé en 2012 et reconduit chaque année, le dispositif Ordival fait aussi exemple pour les autres départements franciliens

Depuis 2012 et son lancement sous la présidence du conseiller départemental Christian Favier (PCF), le dispositif Ordival – reconduit chaque année depuis – a permis d'équiper en ordinateur portable 158 000 élèves de collèges.

En cette rentrée 2022, Olivier Capitanio (LR), nouveau président du département, a donné le coup d'envoi de la distribution au collège Pierre-et-Marie-Curie, à Villiers-sur-Marne.

En 2022, le département du Val-de-Marne a investi 8 millions d'euros pour équiper plus de 16 000 collégiens, sans conditions de ressources

Dans le département, 16 000 élèves de 6^e (107 collèges publics et 23 collèges privés) recevront ainsi un ordinateur portable, sans conditions de ressources, entre septembre et octobre. Les machines – garanties quatre ans contre les pannes – peuvent être utilisées au collège, à l'initiative des enseignants, mais aussi rapportées à la maison par les élèves qui peuvent s'en servir pour faire leurs devoirs et se documenter. Les ressources disponibles (une quarantaine de logiciels pédagogiques) ont été implémentées en concertation avec l'Éducation nationale. En 2022, le département a investi 8 millions d'euros dans le dispositif Ordival.

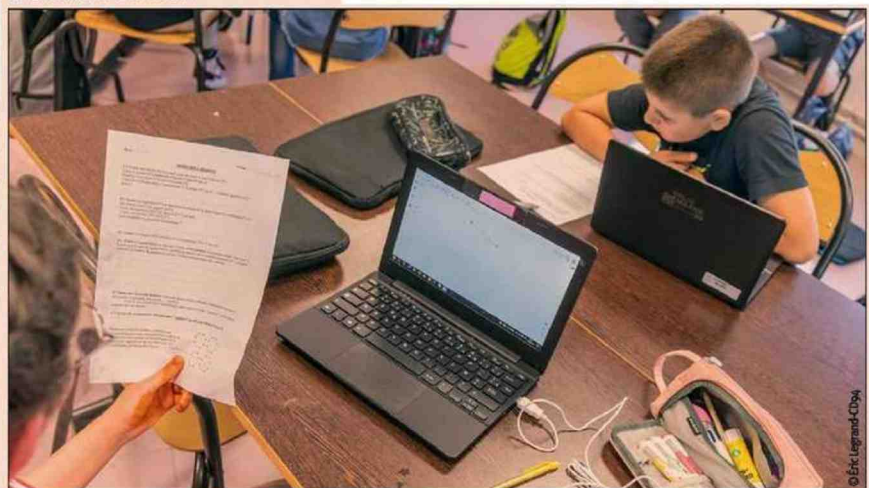
L'Essonne, Les Hauts-de-Seine et les Yvelines aussi

Le Val-de-Marne n'est pas le seul département francilien à avoir mis en place un dispositif similaire. L'Essonne a elle aussi, et pour la troisième année consécutive, distribué des ordinateurs portables aux élèves de 6^e, également pour un budget de 8 millions d'euros. Les Hauts-de-Seine ont mis au point un système de prêt d'ordinateurs portables ou d'unités cen-

trales avec écran qui concernent les 20 000 élèves issus des familles les moins fortunées (dispositif élaboré à partir du quotient familial). Les Yvelines ont lancé le programme E-Sy qui met à disposition des élèves des écoles (à partir du CM1) et des collèges des tablettes numériques (lire NE du 20/09/22).

F. H.

Les machines peuvent être utilisées au collège, à l'initiative des enseignants, mais aussi rapportées à la maison par les élèves qui peuvent s'en servir pour faire leurs devoirs et se documenter



En cette rentrée 2022, les premiers ordinateurs ont été livrés au collège Pierre-et-Marie-Curie, à Villiers-sur-Marne.